Informations de base

1996/2153(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Énergie: stratégie de coopération entre l'Europe et l'Asie **Subject** 3.60.15 Coopération et accords en matière d'énergie 6.40.08 Relations avec les pays d'Asie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ENER Recherche, développement technologique et énergie	HOLM Ulf (V)	02/10/1996

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets		
RELA Relations économiques extérieures	HINDLEY Michael J. (PSE)	10/10/1996
DEVE Développement et coopération		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Énergie	2009	1997-05-27

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
18/07/1996	Publication du document de base non-législatif	COM(1996)0308	Résumé
20/09/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/04/1997	Vote en commission		Résumé
16/04/1997	Dépôt du rapport de la commission	A4-0134/1997	
15/05/1997	Débat en plénière		
16/05/1997	Fin de la procédure au Parlement		

27/05/1997	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
02/06/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1996/2153(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENER/4/08128

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0134/1997 JO C 150 19.05.1997, p. 0002	16/04/1997	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0258/1997 JO C 167 02.06.1997, p. 0226-0234	16/05/1997	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1996)0308	18/07/1996	Résumé

Énergie: stratégie de coopération entre l'Europe et l'Asie

1996/2153(COS) - 18/07/1996 - Document de base non législatif

OBJECTIF : la communication de la Commission vise à proposer une stratégie pour renforcer la coopération entre l'Europe et l'Asie en matière de politique énergétique. Elle s'inscrit dans la ligne du Sommet de Essen (décembre 1994), qui avait demandé à la Commission de proposer des mesures concrètes dans le cadre de la nouvelle stratégie à l'égard de l'Asie, et fait suite au Livre blanc "Une politique de l'énergie pour l'Union", présenté par la Commission en décembre 1995. CONTENU : la stratégie proposée par la Commission s'appuie sur le constat qu'au vu de la croissance démographique que connaît l'Asie à l'heure actuelle, la demande d'énergie pourrait doubler d'ici l'an 2005. Ceci aura des conséquences : sur la sécurité de l'approvisionnement en énergie (l'Europe dépendra du monde extérieur pour 55% de ses besoins en 2005 et 75% en 2015); sur l'industrie européenne de l'énergie (l'Asie représente actuellement la moitié du marché mondial) et sur l'environnement mondial (des mesures de protection mises en oeuvre en Europe n'auront qu'une incidence limitée, si des actions ne sont pas engagées simultanément en Asie). Sur la base de ce constat, la Commission se fixe trois objectifs: renforcer la sécurité d'approvisionnement de l'Asie et de l'Europe, prendre part aux marchés asiatiques de l'énergie et protéger l'environnement au niveau mondial. La mise en oeuvre de cette stratégie exigera l'établissement d'un dialogue permanent avec les autorités asiatiques en matière de politique énergétique. La Communauté interviendrait notamment par le biais: d'informations sur les solutions énergétiques adoptées en Europe, d'une aide à l'adaptation des cadres institutionnels et d'un appui aux entreprises et aux opérateurs européens du secteur de l'énergie. Une priorité sera accordée aux secteurs de l'électricité, du gaz naturel et du charbon, à l'efficacité énergétique et à l'approvisonnement en énergie des zones rurales, notamment par le biais d'un recours accru aux énergies nouvelles et renouvelables.

Énergie: stratégie de coopération entre l'Europe et l'Asie

1996/2153(COS) - 16/05/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Ulf HOLM (V, S) sur la coopération entre l'Europe et l'Asie dans le domaine de l'énergie, le Parlement européen critique l'analyse insiffusante de la situation énergétique qui prévaut dans les pays asiatiques et rappelle que l'Asie pourrait consommer d'ici l'an 2005, 28% de l'énergie mondiale. Il se félicite dès lors de l'initiative prise par la Commission d'instaurer un dialogue dans ce domaine avec les pays asiatiques mais estime que ce dialogue devrait couvrir toute l'Europe (et non l'Union uniquement) afin de prévoir une stratégie globale de préservation de l'homme et de l'environnement. Selon le Parlement, la Commission doit s'engager à engager un dialogue différencié avec chaque pays et entités commerciales de l'Asie et conclure des traités conduisant à une stratégie contrôlable de diminution de émissions de CO2. Demandant une plus grande coordination de la Commission au plan interne en matière de politique énergétique, il attend le financement de projets énergétiques en Asie et une plus grande harmonisation de la politique asiatique avec les Etats-Unis, le Japon et les pays de l'OCDE. Pour le Parlement, la participation aux marchés asiatiques de l'industrie énergétique et le renforcement de l'approvisionnement ne doivent pas constituer le centre de la coopération euro-asiatique. C'est au contraire, la protection de l'environnement mondial qui doit être mise au premier plan, au même titre que le développement des services énergétiques. La Commission doit en outre élargir sa coopération à la formation et à la recherche ainsi qu'aux transports en favorisant l'exportation de technologies non polluantes. L'Union doit en particulier favoriser la recherche et le développement d'énergies renouvelables en Asie (bois, eau, déchets, énergie solaire et vent) tout en préservant les dommages pour l'environnement et les populations autochtones. En outre, le développement de l'énergie nucléaire doit être garanti sur le plan de la sécurité. Parallèlement, le Parlement craint que le développement économique de ces pays ne les amène à la production intensive de véhicules à moteur, réfrigérateurs, etc. particulièrement polluants. Tout doit donc être fait afin de produire des marchandises plus écologiques et moins dommageables pour l'environnement. Sur le plan de la diversification des sources d'énergie, le Parlement privilégie l'électrification (notamment dans les zones rurales et les banlieues). Enfin, le Parlement demande à la Commission de réaliser un Livre vert sur la coopération énergétique avec l'Asie afin d'engager le débat dans cette matière (notamment avec les pays de l'Asie centrale) et souhaite que pour la réalisation de ces divers objectifs, des ressources budgétaires supplémentaires soient prévues.